

Solution de reprise des documents désherbés à destination des

bibliothèques



Avec **ammareal**



Entreprise à mission
Agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS)

Ammareal est libraire d'occasions sur Internet. Nous reprenons les livres des **bibliothèques et des associations** afin de leur donner une seconde vie.

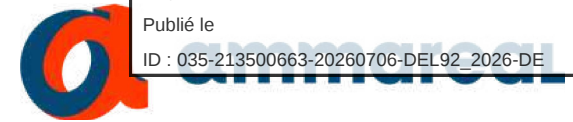
Depuis peu, Ammareal reprend également les livres auprès des particuliers et les invendus de grandes librairies.

Nous sommes acteur à part entière de l'**économie circulaire, sociale et solidaire**.

Situés à Morangis (Essonne) et à Angoulême (Charente), nous trions plus de **100.000 livres chaque mois**. Notre logistique est en Haute-Marne où **nous stockons plus de 1 000.000 livres** et préparons nos commandes.

*Les livres que nous ne vendons pas nous les donnons,
ceux que nous ne donnons pas nous les recyclons.*

Ammareal est **Entreprise à mission** depuis 2021 et détient l'agrément **Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale**.



Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

L'engagement de porter une nouvelle forme d'entrepreneuriat

Cadre juridique : article 11 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 sur l'Economie Sociale et Solidaire ; loi Pacte de 2019

Ammareal est reconnue ESUS : cet agrément participe à la création et la reconnaissance d'un écosystème favorable au développement des entreprises solidaires. **Il est destiné aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**, qui se distinguent notamment par leur utilité sociale, telle que définie dans la Loi Pacte, c'est-à-dire qui contribuent :



Au soutien des personnes fragiles



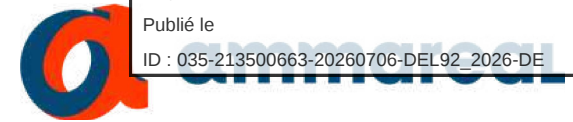
A l'éducation à la citoyenneté



A la préservation et au développement du lien social



Au développement durable, à la transition énergétique, à la promotion culturelle ou à la solidarité internationale.



Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

L'engagement de porter une nouvelle forme d'entrepreneuriat

Pour pouvoir soumettre une demande d'agrément ESUS, il est nécessaire d'être une structure de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Les sociétés commerciales doivent notamment se conformer aux critères suivants :



Poursuite d'un but autre que le seul partage des bénéfices : la poursuite d'une utilité sociale comme objectif principal est l'essence de l'ESUS.



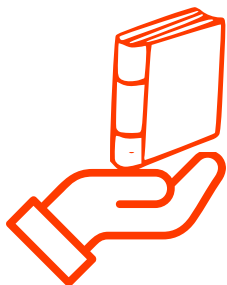
Gouvernance démocratique,



Réinvestissement de la majorité des bénéfices dans l'entreprise pour en assurer le maintien et le développement,



Réserves obligatoires impartageables et non distribuables



Nos engagements solidaires

Le don de livres

Nous donnons tous les ans des dizaines de milliers de livres en bon état à des associations et des écoles.

Nous avons par exemple donné des milliers de livres à des écoles d'Ile de France, comme à l'**Institut Médico-Pédagogique Clamageran** à Limours (91).
Nous avons soutenu les **Virades de l'Espoir**.

En 2022 nous avons soutenu les étudiants en donnant 2000 livres à l'**Equipage Solidaire** et 1 000 livres à l'**Université d'Evry**.

Nous donnons 2000 livres/ mois à l'association **Le Bouquin Volant** à Levallois-Perret, qui les redistribue dans le monde entier.

Ammareal reste ouverte à toute proposition de nouvelle structure pour bénéficier de dons (association à but non lucratif ou école).

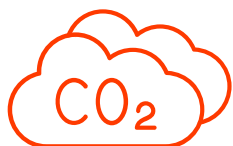


Notre engagement durable



Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20260706-DEL92_2026-DE

Les livres qui ne sont ni vendus ni donnés sont tous recyclés en France. Ammareal a obtenu l'engagement que **100% de ce recyclage soit réalisé en Europe** (à 70% en France et 30% dans des pays limitrophes).

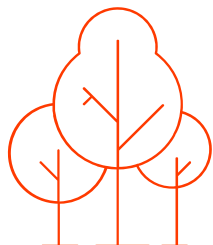


1 200 T de CO²

110 000 m³ d'eau

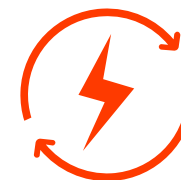


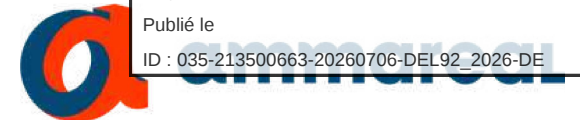
Bilan 2022 des économies réalisées par le prolongement de la vie des livres



5 500 arbres

1 100 mW d'énergie





Notre fonctionnement



Ammareal vous fournit cartons, palettes, film et transport gratuitement

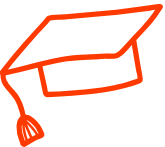


Vous n'avez qu'à emballer les livres et à nous appeler quand ils sont prêts, nous nous occupons du reste !



Nous reprenons tous vos livres*, disques et partitions, partout en France métropolitaine, quels que soient leur âge, leur genre et leur langue.

*Tant qu'ils sont en bon état. Nous ne reprenons pas les encyclopédies, les annales non corrigées ou les livres au mètre. Une charte qualité des documents conformes est communiquée.



Nous reprenons vos livres techniques et universitaires.



Nous reprenons vos livres de bibliothèque avec leur équipement : marques, côtes, tampons et protections.

Les avantages **ammareal**

- 1 Vous choisissez une solution professionnelle et responsable pour vous défaire de vos livres
- 2 Vous soutenez des organisations caritatives luttant en faveur de la lecture et contre l'illettrisme
- 3 Vous protégez la planète en donnant une deuxième vie à vos livres.
- 4 Vous rejoignez un programme qui peut contribuer au financement de votre organisation.
- 5 Vous participez à l'économie sociale et solidaire en créant des emplois en France au sein d'une Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale.



Nos critères de reprise

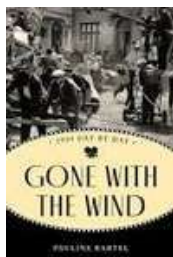
Nous prenons



Livres de bibliothèques
Avec équipement



Livres universitaires
y compris soulignés & surlignés



Livres en langue étrangère
anglais, allemand, italien,
espagnol etc.



Partitions de musique
Tout instrument, orchestre



Disques : CD et vinyles
Musique, livre audio

Ammareal reprend tous les livres, disques et partitions, quel que soit leur âge, leur genre, leur langue, pourvu qu'ils soient en état d'être revendus.

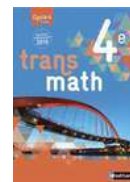
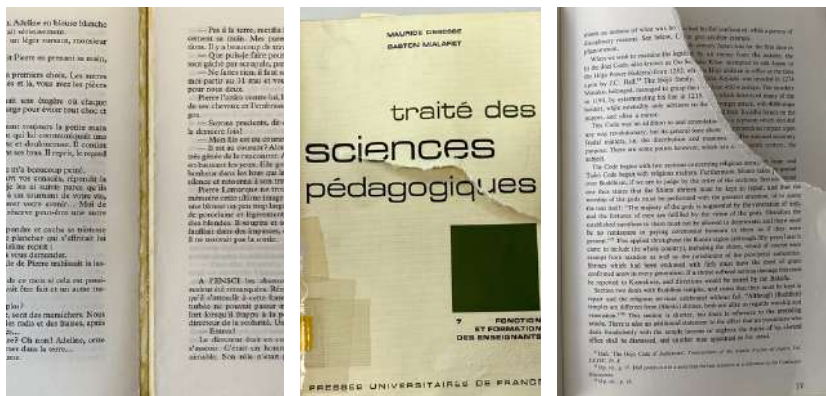


Nos critères de reprise Nous ne prenons pas



Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20260706-DEL92_2026-DE

Les livres en très mauvais état



Manuels scolaires primaire/collège/lycée

Les Sélections du livre, Reader's Digest

Les Catalogues

Annales d'examens et de conférences

Livres au mètre



Les Magazines



Les Encyclopédies

Cadre juridique

Ammareal développe des partenariats depuis 2013 avec des structures publiques variées, en particulier les collectivités territoriales et les établissements publics d'Etat.

Fin 2021, la loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite "Loi Robert" est promulguée. L'article 13 apporte un cadre juridique spécifique concernant le don de livres qui feront l'objet d'une revente.

Afin de favoriser l'économie circulaire et faciliter le renouvellement des collections des bibliothèques, la loi a placé les dispositions relatives au désherbage des bibliothèques dans un nouvel article L 3212-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 dite Loi Robert

Les documents appartenant aux bibliothèques de l'État, de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs groupements ne relevant pas de l'article L. 2112-1 et dont ces bibliothèques n'ont plus l'usage **peuvent être cédés à titre gratuit** à des fondations, à des associations relevant de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association mentionnées au **a)** du 1 de l'article 238 bis du code général des impôts et dont les ressources sont affectées à des œuvres d'assistance ou à des organisations mentionnées au **II** de l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire**. Par dérogation aux articles L. 3212-2 et L. 3212-3*** du présent code, ces documents **peuvent être cédés à titre onéreux** par ces fondations, associations et organisations.*

* [= relevant du domaine privé mobilier et non du domaine public mobilier dont relèvent les fonds patrimoniaux]

** [les sociétés commerciales qui, aux termes de leurs statuts, remplissent un certain nombre de conditions attestant de leur appartenance à l'ESS]

*** [qui prohibent la revente des dons de l'État et des collectivités territoriales]

Nos références

Des centaines de partenaires ont rejoint notre programme, parmi lesquels :

- **Bibliothèques universitaires** : Université de Paris-Saclay, Université de Strasbourg, Sciences Po Paris, HEC, Université de Lille, Agroparistech, Université Aix-Marseille, Université de Lorraine, Centrale Supélec, Telecom ParisTech, ESTP Paris, ENS Lyon,
- **Bibliothèques/médiathèques départementales** : Essonne, Seine-et-Marne, Oise, Nord, Calvados, Vienne, Belfort, Ardennes, Loiret, Ardèche, Aude, Yonne, Cher, Sarthe,
- **Bibliothèques/médiathèques municipales et réseaux intercommunaux** : Marseille, Rennes, Le Mans, Angoulême, Châlons sur Saône, La Rochelle, Melun, Boulogne-Billancourt, Quimper, Le Havre
- **Associations** : 20 Communautés Emmaüs et près de 60 Comités et Fédérations du Secours Populaire Français,
- Également : bibliothèque du Sénat, Musée du Quai Branly, Ecole du Louvre, Collège de France, Cité des Sciences et de l'Industrie



Stanislas FERON

Chargé de relations partenaires

stanislas.feron@ammareal.fr

01 83 63 72 44